

COMMUNIQUÉ

OBJET : Entrée en vigueur de la convention collective nationale

Nous souhaitons vous aviser que la rédaction des stipulations nationales est terminée depuis le 6 avril 2006, quelques jours après la date prévue au projet de loi 142 (décret) soit, le 31 mars. La version nationale a été réécrite à partir des conventions collectives existantes dans les anciens sous-réseaux « CHP - CLSC - CHSLD et EPC ». Il s'agit de textes reprenant l'entente sectorielle APTS du 14 décembre 2005 et des stipulations imposées par le décret dont les salaires, les titres d'emploi, etc.

La date d'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions est le 14 mai 2006. Rappelons que celles-ci ne remplacent que les dispositions nationales des conventions collectives. Quant aux dispositions locales, les conventions collectives actuelles continuent de s'appliquer jusqu'à l'entrée en vigueur de chacune des conventions collectives locales.

Au cours des derniers jours les personnes conseillères de l'APTS ont participé à des journées d'étude afin d'être en mesure de répondre aux questions de l'exécutif local et des membres. L'automne prochain des journées de formation seront également organisées à l'intention des exécutifs locaux.

Entrée en vigueur des régimes d'assurances collectives

À la même date, soit le 14 mai, les membres seront transférés, s'il y a lieu, dans un seul et même régime d'assurance collective, soit celui de la CPS qui est devenu le régime APTS-SSQ.

Sous peu, votre employeur vous transmettra personnellement toute l'information nécessaire pour procéder au transfert.

N'hésitez pas à communiquer avec nous. Il nous fera plaisir de répondre à vos questions.

Impression et distribution de la convention collective

Les travaux entourant l'impression de la convention collective débiteront sous peu pour se terminer d'ici quelques semaines. Nous procéderons par la suite à la distribution dans les établissements. **Nous profiterons du Congrès APTS pour en remettre une copie à chacun des exécutifs.**

Il vous est également possible de consulter la convention collective APTS sur le site en vous rendant à la section Dossiers, Négo.

Comité de négociation APTS

Le 20 avril 2006